
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 26 février 2025 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Émilie Thuillier, Présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Alia Hassan-Cournol, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
M. Alex Norris, Membre du comité exécutif
Mme Marie Plourde, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Habitation et économie
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE25 0231

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 26 février 2025 en y retirant les points 12.001 à 12.007 et 40.005 et en y ajoutant les points 20.020, 50.002 et 50.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE25 0232

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Guard-X inc. le contrat pour les services d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme incendie des bâtiments de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 119 533,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20768;
- 2- d'autoriser une dépense de 8 680,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1255786001

CE25 0233

Il est

RÉSOLU :

de résilier le contrat accordé à Soin plus expertise globales inc. pour les services d'entretien ménager du Stade de soccer de Montréal (CE24 1579).

Adopté à l'unanimité.

20.002 1255978002

CE25 0234

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure trois ententes-cadres d'une durée de 16 mois, par lesquelles Selto Distribution inc., Major & Major inc. et Meunerie R.C. inc., plus bas soumissionnaires conformes, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des palettes de sacs de sable en situation de mesures d'urgence, pour une somme totale maximale de 1 014 136,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20726 :

Adjudicataires	Rang d'utilisation des ententes-cadres
Selto Distribution inc.	1
Major & Major Incorporé	2
Meunerie R.C. inc.	3

- 2- d'autoriser une dépense de 152 120,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Selto Distribution inc., de Major & Major Incorporé et de Meunerie R.C. inc.;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1259901001

CE25 0235

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Construction Petro Hitech, Division de E.R.C.D. Industries inc., pour une période de 36 mois, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028, les contrats pour les services d'entretien des réservoirs de diesel pour divers bâtiments de la Ville de Montréal, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20784 :

<u>Firme</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Construction Petro Hitech, Division de E.R.C.D. Industries inc.	1	253 002,49 \$
Construction Petro Hitech, Division de E.R.C.D. Industries inc.	2	291 346,65 \$
Construction Petro Hitech, Division de E.R.C.D. Industries inc.	3	155 676,15 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 140 005,06 \$, taxes incluses, (lot 1 : 50 600,50 \$ + lot 2 : 58 269,33 \$ + lot 3 : 31 135,23 \$), à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1257157002

CE25 0236

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à XYZ Technologie Culturelle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison d'équipements d'éclairage d'exposition pour la Biosphère, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 239 584,91\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20848;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1255790001

CE25 0237

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à 9262-0400 Québec inc. (Les Entreprises Constructo), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux d'aménagement d'un laboratoire d'olfactométrie au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), ainsi que d'autres travaux connexes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 190 552,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15928;
- 2- d'autoriser une dépense de 38 110,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 38 110,53 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1245439001

CE25 0238

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à CGI Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 588 888 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519204 - le contrat sera accordé conditionnellement à l'obtention de l'aide financière à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de subventions PRIMEAU;
- 2- d'autoriser une dépense de 558 888,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 92 216,65 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de CGI Environnement inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1247231089

CE25 0239

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 250 898,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519504 - le contrat sera accordé conditionnellement à l'obtention de l'aide financière à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de subventions PRIMEAU;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 025 089,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 269 633,48 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1247231090

CE25 0240

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Rosemont-La-Petite-Patrie, de Saint-Léonard et de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 344 344 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519203;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 134 434,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 106 178,82 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1247231084

CE25 0241

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 575 575 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519202 - le contrat sera accordé conditionnellement à l'obtention de l'aide financière à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de subventions PRIMEAU;

- 2- d'autoriser une dépense de 1 057 557,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 158 633,63 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1247231082

CE25 0242

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure deux ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 60 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la réalisation et la surveillance de différents programmes de réfection de chaussée pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20713 :

Firmes	Sommes maximales taxes incluses	Contrats
Artelia Canada inc. (FNX-Innov inc.)	10 528 490,70 \$	1
Shellex Groupe Conseil inc.	10 404 950,06 \$	2

- 2- d'autoriser une dépense à titre de budget d'indexation des taux horaires pour chacune des firmes ci-après désignées :

Firmes	Montants (taxes incluses)
Contrat 1: Artelia Canada inc. (FNX-Innov inc.)	381 320,03 \$
Contrat 2: Shellex Groupe Conseil inc.	375 032,71 \$
TOTAL	756 352,74 \$

- 3- de procéder à une évaluation de rendement des firmes Artelia Canada inc. (FNX-Innov inc.) et Shellex Groupe Conseil inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1247231088

CE25 0243

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la convention de service de gré à gré entre l'Association des sports de balle à Montréal (1991) inc. et la Ville de Montréal, pour la période du 21 mars au 31 décembre 2025, incluant deux périodes de prolongation de 12 mois chacune, pour la prise en charge de la gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs situés sur le territoire des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Rosemont–La Petite-Patrie, du Sud-Ouest, de Ville-Marie et de Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension;
- 2- d'approuver une dépense totale de 200 402,57 \$, taxes incluses, à cet effet;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 57 100 \$;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1246549006

CE25 0244

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'avenant à l'entente de collaboration (numéro 201201) entre le ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec (MTMD) et la Ville de Montréal (CM16 1426) pour la réparation des ponts des boulevards Henri-Bourassa et Hymus, au-dessus de l'autoroute 40 (structures 81-3237 et 81-3238), dans l'arrondissement de Saint-Laurent (projet 14-16);
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 34 681,20 \$, taxes incluses, conformément au projet d'avenant à l'entente, majorant ainsi le montant total de l'entente de 4 895 635,50 \$ à 4 930 316,70 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1247231092

CE25 0245

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de permission d'occupation et d'utilisation temporaire par laquelle la Ville de Montréal loue de la Société de transport de Montréal, à titre gratuit, un bâtiment sur les lots 6 125 781, 6 125 782, 1 165 467 et 5 965 469, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 840 mètres carrés, à des fins de halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance, pour une durée de 86 jours, du 20 janvier 2025 au 15 avril 2025.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1256323001

CE25 0246

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 405 000 \$ et un soutien en biens et services estimé à 7 531 359 \$ à Vélo Québec Association pour l'événement Festival Go Vélo Montréal pour les années 2025 à 2027;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1259622002

CE25 0247

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 135 000 \$ à l'organisme MAI (Montréal, Arts interculturels), pour la réalisation en 2024 - 2025 de son programme d'accompagnement dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2024 - 2027;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1258488001

CE25 0248

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 065 000 \$ et un soutien en biens et services de 586 343 \$ à l'organisme Conseil du sport de Montréal afin de contribuer au développement du sport de haut niveau, de l'événementiel sportif et du sport régional à Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien en biens et services;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1244141003

CE25 0249

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de résilier la convention de contribution financière avec Diving Plongeon Canada (CG22 0677) pour la tenue d'une étape de la Série mondiale de plongeon prévue en 2025.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1258475002

CE25 0250

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Cohab inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'intervenants psychosociaux dans la halte-chaleur Saint-Laurent située dans les bureaux de la Société de transport de Montréal (STM), sur le boulevard Marcel-Laurin, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 176 653,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20881;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1259921002

CE25 0251

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

En conformité avec l'article 4 g) des lettres patentes de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM);

Attendu que la SHDM souhaite aliéner les droits qu'elle détient dans l'immeuble de la Gare Dalhousie;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'amendement à la convention emphytéotique conclue le 11 juin 2012 entre la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) et Cirque Éloize, pour l'immeuble sis au 417, rue Berri et 514-522, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, portant le numéro de lot 4 571 786, connu sous le nom de Gare Dalhousie, aux fins de remplacer l'emphytéote par Société de développement Angus et de prolonger le terme de 20 ans, soit pour une durée de 50 ans.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1250845001

CE25 0252

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de *Cyclovias* à Montréal pour 2025;
- 2- d'autoriser une dépense de 70 000\$ à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1259622001

CE25 0253

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les offres de services de l'ensemble des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1259796001

CE25 0254

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le versement d'une compensation financière de 328 461,25 \$ au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs, (MELCCFP) à titre de dédommagement pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1250803001

CE25 0255

Vu la résolution CA25 22 0023 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 10 février 2025;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville afin de tenir compte de la réception par l'arrondissement du Sud-Ouest d'un soutien financier de 277 700 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique dans le cadre de la poursuite du programme Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.004 1248980007

CE25 0256

Vu la résolution CA25 210018 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 4 février 2025;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'une subvention d'un montant total de 42 100 \$ dans le cadre du programme « Commémorations communautaires - Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine » du ministère du Patrimoine canadien, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2- d'autoriser l'augmentation de la dotation du budget de 2025 de l'arrondissement de Verdun d'un montant additionnel de 42 100 \$ à la suite de l'encaissement de ce montant.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1257185001

CE25 0257

Vu la résolution CA25 170020 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 3 février 2025;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2025, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Côtes-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'une contribution financière de 80 600 \$ en provenance du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, pour le projet « Structuration d'un réseau d'acteurs communautaires et institutionnels engagés dans des interventions de prévention auprès de jeunes présentant des facteurs de vulnérabilité », conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1259232001

CE25 0258

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors cour pour la somme de 130 000 \$, en capital, intérêts et frais d'une action intentée par Desjardins Assurances générales inc. contre la Ville de Montréal;
- 2- d'émettre un chèque d'une somme de 130 000 \$ libellé à l'ordre de Desjardins Assurances générales inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1259546001

CE25 0259

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente de règlement hors cour entre la Ville de Montréal et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, (SCFP, 301), concernant le remboursement des factures de libérations pour activités syndicales pour les années 2021 et 2022 et disposant des griefs patronaux 2022-07 et 2023-04;
- 2- d'autoriser la Direction des relations de travail à signer la transaction et quittance pour et au nom la Ville de Montréal;
- 3- d'approuver le désistement des griefs patronaux 2022-07 et 2023-04 (CE22 1428 et CE23 1513).

Adopté à l'unanimité.

30.008 1255706001

CE25 0260

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 139 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (24-044), l'ordonnance numéro 3, jointe au dossier décisionnel, afin d'accorder la gratuité au Biodôme et au Planétarium le 1^{er} mars 2025 dans le cadre du festival Montréal en Lumière :

- Au Biodôme, à partir de 20 h;
- Au Planétarium, à partir de 20 h 30.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1259824001

CE25 0261

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), l'ordonnance numéro 107, jointe au dossier décisionnel, rendant applicable ce Règlement au secteur « PLB/SA2-Boulevard Provencher », à partir du 6 mars 2025, pour la période des travaux allant du 6 octobre 2024 au 31 décembre 2030;
- 2- d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), l'ordonnance numéro 108, jointe au dossier décisionnel, rendant applicable ce Règlement au secteur « PLB/SA3-Dollier-Lisieux », à partir du 6 mars 2025, pour la période des travaux allant du 6 octobre 2024 au 31 décembre 2030;
- 3- d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), l'ordonnance numéro 109, jointe au dossier décisionnel, rendant applicable ce Règlement au secteur « PLB/SA4-Valdombre-Bellefeuille », à partir du 6 mars 2025, pour la période des travaux allant du 30 septembre 2024 au 31 décembre 2030;
- 4- d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), l'ordonnance numéro 110, jointe au dossier décisionnel, rendant applicable ce Règlement au secteur « De Salaberry - O'Brien - Pasteur », à partir du 6 mars 2025, pour la période des travaux allant du 8 juillet 2024 au 30 juin 2026.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1255581001

CE25 0262

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 16 du Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013), l'ordonnance numéro 43, jointe au dossier décisionnel, rendant applicable ce Règlement au secteur « PLB/SA2-Boulevard Provencher », à partir du 6 mars 2025, pour la période des travaux allant du 6 octobre 2024 au 31 décembre 2030;

- 2- d'édicter, en vertu de l'article 16 du Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013), l'ordonnance numéro 44, jointe au dossier décisionnel, rendant applicable ce Règlement au secteur « PLB/SA3-Dollier-Lisieux », à partir du 6 mars 2025, pour la période des travaux allant du 6 octobre 2024 au 31 décembre 2030;
- 3- d'édicter, en vertu de l'article 16 du Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013), l'ordonnance numéro 45, jointe au dossier décisionnel, rendant applicable ce Règlement au secteur « PLB/SA4-Valdombre-Bellefeuille », à partir du 6 mars 2025, pour la période des travaux allant du 30 septembre 2024 au 31 décembre 2030;
- 4- d'édicter, en vertu de l'article 16 du Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013), l'ordonnance numéro 46, jointe au dossier décisionnel, rendant applicable ce Règlement au secteur « De Salaberry - O'Brien - Pasteur », à partir du 6 mars 2025, pour la période des travaux allant du 8 juillet 2024 au 30 juin 2026.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1255581002

CE25 0263

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 8 495 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements de protection spécialisés dans le cadre des programmes de gestion de la désuétude des équipements du SPVM (RCG 24-004) afin d'en modifier l'objet et d'augmenter le montant de l'emprunt à 10 931 000 \$ », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1247026004

CE25 0264

Il est

RÉSOLU :

- 1- de désapprouver le règlement de zonage 864, de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à la suite de l'examen de sa conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions de son document complémentaire, et ce, considérant certaines dispositions relatives au stationnement à proximité d'une gare de train de banlieue, aux panneaux-réclames et aux usages, afin de permettre au conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue de recourir aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- 2- de demander à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue de remplacer le règlement de zonage 864 dans un délai de 90 jours par un règlement conforme au Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal;

3- d'autoriser le greffier de la Ville à transmettre la résolution à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1258845001

CE25 0265

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec (SQ) et la Ville de Montréal, pour l'affectation d'un maximum de deux cadres policiers-ères du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la Division des normes professionnelles (DNP) de la SQ, pour une période maximale de trois ans, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028, avec une possibilité de prolongation d'une année additionnelle;
- 2- d'autoriser le directeur du (SPVM) à signer l'entente de prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1255326001

CE25 0266

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Mme Annie Gerbeau à titre de directrice du Service de la stratégie immobilière dans l'échelle salariale 2025 - FM13, en date du 26 février 2025 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1256572001

CE25 0267

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les conditions de travail des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal à compter du 26 février 2025.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1257273001

CE25 0268

Il est

RÉSOLU :

de déposer le bilan annuel des dépenses relatives à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2024.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1255542003

CE25 0269

Il est

RÉSOLU :

de déposer le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2024, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2024 et le rapport semestriel d'évolution budgétaire de novembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1247960023

CE25 0270

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport des décisions déléguées, rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière, relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus, du 1^{er} au 30 novembre 2024, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et de l'article 26 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1256825003

Levée de la séance à 9 h 57

70.001

Les résolutions CE25 0231 à CE25 0270 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Émilie Thuillier
Présidente du comité exécutif

Domenico Zambito
Greffier adjoint